



DEVOIR D'INFORMATION SELON L'ART. 45 DE LA LOI SUR LA SURVEILLANCE DES ASSURANCES (LSA)

POUR TOUJOURS SAVOIR QUI S'OCCUPE DE VOUS.

NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS

Generali est un groupe d'assurance leader sur le plan mondial, dont le siège est en Italie et qui compte parmi les 50 plus grandes entreprises dans le monde. Plus de 70 millions de clientes et clients dans plus de 60 pays font confiance aux compétences de longue date de l'assureur.

En Suisse, Generali propose depuis plus de 140 ans des solutions d'assurance individuelles pour toutes les situations de vie. Près d'un million de clientes et clients bénéficient d'une couverture fiable auprès d'un partenaire unique: assurances de choses, de protection juridique et sur la vie, solutions complètes de prévoyance ou encore produits bancaires et fonds de placement. Environ 2000 collaboratrices et collaborateurs fournissent un conseil qualifié et un service de premier ordre.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Yves Samuel Moukouri
Generali Nyon
Avenue Perdtemps 23
1260 Nyon
Tel. +41584713761
yvessamuel.moukouri@generali.com

COUVERTURES D'ASSURANCE DES SOCIÉTÉS DE GENERALI (SUISSE) HOLDING SA (« GENERALI SUISSE »)

Assurance-vie	Generali Assurances de personnes SA , Soodmattenstrasse 2, 8134 Adliswil, propose les couvertures suivantes : assurance-vie liée à des participations, autres assurances-vie, assurance-vie risque pur collective, assurance-accidents, assurance maladie et opérations de capitalisation
Assurance de dommages	Generali Assurances Générales SA , Avenue Perdttemps 23, 1260 Nyon, propose les couvertures suivantes : accidents, maladie, incendie, dommages naturels, autres dommages matériels, véhicules à moteur, bateaux, avions, responsabilité civile, marchandises transportées, caution, pertes financières et assistance touristique
Protection juridique	Fortuna Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA , Soodmattenstrasse 2, 8134 Adliswil

COUVERTURES D'ASSURANCE SÉLECTIONNÉES DE PRESTATAIRES TIERS

Prévoyance professionnelle/ caisse de pension	Asga Pensionskasse Genossenschaft , Rosenbergstrasse 16, 9001 St. Gallen PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA Aeschenplatz 13, 4002 Bâle Tellco pkPRO , Bahnhofstrasse 4, 6430 Schwyz
Assurance maladie Assurances de base et complémentaires	Assura SA et Assura Basis SA , Avenue C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully Sanitas , Jägergasse 3, 8021 Zurich (produits de Sanitas Assurances de base SA, Sanitas Assurances privées SA, Wincare Assurances SA, Wincare Assurances complémentaires SA)
Assistance touristique	Europ Assistance (Suisse) Assurances SA , Avenue Perdttemps 23, 1260 Nyon
Assurances pour animaux	Epona , Avenue de Béthusy 54, Case postale 162, 1000 Lausanne 12
Assurances des transports	TSM Compagnie d'Assurances , Rue Jaquet-Droz 41, 2301 La Chaux-de-Fonds
Assurances professionnelles, responsabilité civile d'organes et cyber	Chubb Versicherungen (Schweiz) AG , Bäregasse 32, 8001 Zurich Markel Insurance SE , Schweizer Zweigniederlassung, Limbergstrasse 34, 8700 Küsnacht
Assurance de garantie de construction	Tryg Forsikring A/S, Ballerup , Zweigniederlassung Zürich (Schweiz), Fraumünsterstrasse 16, 8001 Zurich
Responsabilité civile des intermédiaires	AIG Europe Limited , London, Succursale d'Opfikon, Sägereistrasse 29, 8152 Glattbrugg
Partenaires bancaires et en matière de placements de Generali Suisse	Lienhardt & Associés Banque Privée Zurich SA , Rämistrasse 23, 8001 Zurich

Comment se passe l'intermédiation d'assurance ?

Tous les collaborateurs et collaboratrices du service externe ont conclu un contrat de travail avec Generali Assurances de personnes SA, une filiale à part entière de Generali (Suisse) Holding SA. Ils et elles sont intermédiaires d'assurance liés et interviennent exclusivement pour le compte de Generali Assurances de personnes SA.

Information sur la formation et le perfectionnement

Toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs du service externe disposent des qualifications nécessaires. Ces personnes sont en principe inscrites dans Cicero, qui peut être consulté par le public, et suivent donc la formation et le perfectionnement requis. Après avoir passé un examen partiel interne, les collègues encore en formation peuvent exercer les activités correspondantes dans le cadre de leur programme de formation structuré.

Qui peut être rendu responsable lors de négligences, d'erreurs ou de renseignements incorrects ?

Nous nous efforçons de fournir des informations correctes et d'éviter toute erreur. La responsabilité de Generali Assurances de personnes SA est toutefois engagée en cas de négligences, d'erreurs ou de renseignements incorrects avérés.

Prévention des conflits d'intérêt.

Les collaborateurs et collaboratrices du service externe reçoivent une indemnité de Generali pour l'intermédiation de contrats d'assurance. Le montant de l'indemnisation peut dépendre du montant de la prime et de l'échéance du contrat négocié.

Comment traitons-nous vos données personnelles ?

Les données personnelles (« données ») provenant de la conclusion du contrat sont transmises à la compagnie d'assurance concernée. Cette dernière utilise ces données en particulier pour déterminer la

prime, pour évaluer le risque, pour gérer le contrat, ainsi que pour toutes les activités liées au règlement de sinistres, pour des évaluations statistiques, pour des sondages de satisfaction de la clientèle, pour la détermination de la solvabilité, pour le soutien à la vente et la gestion du canal de vente, et à des fins de marketing et de publicité. Les données sont conservées physiquement ou électroniquement par l'assureur sous une forme protégée et confidentielle.

La compagnie d'assurance peut transmettre les données à des tiers concernés par l'établissement du contrat en Suisse et à l'étranger, en particulier à des coassureurs et réassureurs, ainsi qu'à des sociétés de Generali Suisse et à des sociétés étrangères appartenant à son groupe. Par ailleurs, la compagnie d'assurances peut prendre des renseignements pertinents auprès de services administratifs ou d'autres tiers, par exemple sur le cours des sinistres ou en relation avec la conclusion ou l'établissement du contrat ou un éventuel cas d'assurance. Pour les assurances vie, accidents et maladie, les médecins traitants, hôpitaux et autres tiers peuvent en outre fournir tous les renseignements nécessaires en rapport avec la proposition d'assurance et l'établissement du contrat aux compagnies d'assurance ou à leur service médical. À cet effet, ces personnes sont expressément déliées de l'obligation de garder le secret. Cette disposition s'applique indépendamment de la conclusion du contrat. Le preneur d'assurance et la personne assurée ont le droit d'exiger de la compagnie d'assurance les renseignements prévus par la loi qui se rapportent au traitement des données les concernant. Le consentement au traitement des données peut être révoqué à tout moment, à condition que celui-ci ne soit pas lié à la finalité du contrat. Pour le reste, la protection des données est régie par la loi fédérale sur la protection des données. Des informations détaillées relatives au traitement des données personnelles figurent dans la déclaration sur la protection des données de Generali Suisse et peuvent être consultées en tout temps sous : [generali.ch/protectiondonnees](https://www.generali.ch/protectiondonnees).

Generali Assurances Générales SA

Une société du Gruppo Assicurativo Generali, inscrit au registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026.

Vous pouvez consulter nos dispositions en matière de protection des données sur [generali.ch/protectiondesdonnees](https://www.generali.ch/protectiondesdonnees) ou les demander à notre service clientèle.